

République Française.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Marine & Colonies.

Etat-Major Général.

Port de Brest

Conformément aux ordres de M^e. Le Vice-Amiral Préfet Maritime,

Il est ordonné à M^e. *Boul'huire Jean Claude*
aspirant de 2^e classe de Vaisseau de la frégate la
Cyrene et de passer sur le Sloop le *Bayard*.



Le présent sera enregistré aux Bureaux des Recrues, des Armement, et
et communiqué au Contrôle.

Enregistré au Secrétariat
de l'Etat-Major Général
N^o 113. du contrôle
Le Chef du Secrétariat,

M. Baume

Brest, le 9 Septembre 1850.

Le Contre-Amiral Major Général,



Al. Dubois

Enregistré aux Recrues,

Holly

Vu au Contrôle
Gervin

Enregistré au Secrétariat

Enregistré aux Recrues
Enregistré aux Armement

